30

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

16 Francs

N° 30 1° supplément
Aveyron - Lozère

CLOQUE

Tous les arbres (pêchers et pruniers) doivent recevoir un traitement au moment du gonflement des bourgeons.

Les germes de la maladie contaminent les jeunes organes (feuilles et fleurs) en pénétrant entre les écailles de ces bourgeons. Il faut s'opposer à leur pénétration en pulvérisant un anti-cryptogamique.

Ce traitement de début de végétation, sera réalisé avec un produit contenant du cuivre.

1963-5 Les traitements qui se révèleraient ultérieurement nécessaires permettront l'usage des anticryptogamiques de synthèse.

Le 11 mars 1963

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON
M. BEZUT

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P 7